

Compte-rendu de la conférence téléphonique du 5 février 2021

L'administration nous avait proposé une conférence téléphonique sur deux thèmes principaux :

- l'actualité Covid sous plusieurs angles
- l'affaire, très médiatisée maintenant, qui touche un futur ancien cadre de la DRFiP31

Pour des raisons évidentes de confidentialité d'une affaire judiciairisée, son traitement sera sommaire. Ceci n'empêche pas d'aborder certains points soulevés ce vendredi en basant exclusivement nos interrogations sur des éléments publics.

Longueur de traitement de ce sujet ne nous a pas permis de poser d'autres questions que nous avons transmises à la direction par écrit. Nous vous ferons parvenir les réponses au fur et à mesure de leur arrivée que nous espérons rapides...

Les prochaines réunions avec l'administration se dérouleront sous la même forme distancielle. Aussi reprenons nos habitudes de l'an dernier (malheureusement) et faites-nous passer vos questionnements, exaspérations et remarques par mail : christian.terrance@dgfip.finances.gouv.fr et yves.peyras@dgfip.finances.gouv.fr

Amitiés et fraternité Yves et Christian

Dernière minute : circulaire 1^{er} ministre du 5 février sur le télétravail

Le 1^{er} ministre a écrit à l'ensemble de ses ministres pour leur intimer l'ordre de renforcer l'utilisation du télétravail dont un passage à 5 jours pour les agent-es équipé-es avec une tolérance d'un jour en présentiel sur demande. Nous reviendrons sur les détails en fonction des instructions qui ne manqueront pas de tomber dans la semaine (voir plus loin mission Carpezat).

Point 1 : l'actualité Covid sous plusieurs angles

Rappel de certaines consignes sanitaires suite au message du Secrétariat Général du Ministère



- respecter strictement le port du masque (nez, bouche, menton) et le faire remarquer à celles et ceux qui dérogeraient à cette règle ;
- rappel sur les masques « faits maison » : ceux de l'administration en tissu respectent les normes en vigueur, donc toujours utilisables et des masques chirurgicaux à élastiques seront distribués. Pour les usagers dont on penserait que leur masque n'est pas conforme il faut proposer d'utiliser des masques à leur disposition dans les accueils ;
- les mesures barrière doivent être respectées : lavage des mains, aération, utilisation du gel hydroalcoolique, rappel à ceux qui ne s'en servent pas ;
- respecter les règles de distanciation qui n'ont pas évolué : 1 mètre entre deux postes de travail ;
- respecter la jauge dans les accueils qui à ce jour demeurent en rendez-vous et en flux ;
- en revanche en matière de jauge, celle de la restauration est passée à 8m² ce qui implique de nouveaux protocoles sanitaires avec les gestionnaires et restaurateurs (un échange a eu lieu avec eux). Il faudrait, pour sauvegarder des structures en difficulté depuis un an, déjeuner sans doute plus rapidement afin d'assurer un turn-over maximum des agent-es et assurer un maximum de repas.

Rappel sur des règles de gestion des personnels

- si des écoles ferment pour cause Covid les agents sont en télétravail et si c'est impossible placés en ASA ;
- à ce jour et jusqu'au 31 mars le jour de carence n'est pas applicable à un-e agent-e arrêté pour cause de Covid ;

- concernant « L'auto isolement » : vous connaissez les règles générales en cas de suspicion (site Ameli, 2 jours pour faire le test, placement en télétravail ou ASA, non réalisation de test = congés). En cas de test positif retour sur Ameli pour un arrêt de travail que le site génère automatiquement et s'il est négatif, retour au taf...

L'évolution du matériel pour le télétravail

- les livraisons de PC sont bloquées en ce moment, mais une 40ne est en cours de traitement et vont prochainement être livrés ce qui porterait la dotation actuelle de la direction à environ 45% des agent-es avec plus de 850 ordinateurs ;
- Plus de 250 PC supplémentaires doivent arriver prochainement et la 6ème vague de livraisons devrait permettre d'atteindre 80 % d'agent-es fin 2021 ;
- si vous avez un besoin faites-le connaître à vos chefs de service qui doivent les faire remonter à la direction en précisant si l'attente porte sur du VPN 10 ou 15 ;
- il y a encore des écrans qui peuvent être fournis par l'administration pour compléter l'équipement à domicile alors n'hésitez pas, là aussi, à en faire la demande à vos chefs de services ;
- la direction convient qu'il faut améliorer les outils de communication entre agent-es et chef-fes dans les services et s'efforce de déployer des outils de visioconférence. Elle a acheté des licences gotomeeting en anticipation de ce que proposera la centrale et un Pas à Pas va être déployé sur le sujet.

Les questions liées au télétravail et les suites du CTL



— Une mission est confiée à Madame Carpezat : dans le droit fil des « engueulades ministérielles », voir avec les chefs de services comment le télétravail peut être augmenté...

Notre commentaire : on n'en peut plus des rodomontades des ministres qui menacent et contrôlent les entreprises sur le télétravail quand leur gouvernement est infoutu depuis un an de doter ses agent-es des matériels nécessaires au télétravail. Et puis, nous sommes toujours sur la même base, la santé est primordiale d'accord, mais non seulement elle comprend un volant que le télétravail a révélé sur l'isolement notamment et la fracture télétravailleurs/non télétravailleurs, c'est aussi de la santé.

Mais au surplus les choix des agent-es doivent être respectés et tous les moyens doivent leur être donnés pour qu'ils les exercent dans les meilleures conditions possibles.

Une mission est confiée à Madame Bon, dont la nouvelle place est visible sur l'organigramme de la direction d'Ulysse 31. Elle est chargée de suivre les questions de management, notamment liées au télétravail. Elle mettra en place les groupes de travail issus du CTL et dont la direction (comme décrit dans notre compte-rendu) nous a appris qu'ils allaient être suivis par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) après accord du ministère.

Notre commentaire : nous attendons les précisions de la direction sur la constitution, l'organisation, le calendrier et le but des GT Télétravail. Le DRFiP s'est engagé à nous fournir rapidement une fiche sur le sujet. Solidaires Finances Publiques 31 a d'emblée dit que nous souhaitons participer à ces GT.

Parce que nous avons poussé (avec la CGT) à l'ouverture de ces débats et largement participé à les enrichir d'un gros travail, notamment grâce à vos réponses au questionnaire que nous avons lancé. Parce qu'il est hors de question que nous soyons maintenant dessaisis de ce sujet qui manifestement va prendre un caractère de test national après que nous l'ayons ouvert.

Enfin, vous avez reçu par mail, les questionnaires agents/cadres sur le télétravail de la direction.

Notre commentaire : nous vous invitons à vous exprimer avec la même franchise que vous l'avez fait dans les dizaines de réponses que nous avons reçues à celui que nous avons lancé en début d'année. Vous avez l'occasion de vous exprimer librement alors saisissez-là, c'est un moment revendicatif à ne pas manquer. A charge pour la direction de nous en faire une restitution honnête et exhaustive et à charge pour nous de faire vivre vos revendications.



Les questions posées à la direction et en attente de réponse :

Questions de nature "RH"

- nous souhaiterions savoir où en sont les procédures de recrutement et/ou de remplacement des cadres de plusieurs services comme le PRS ou le SIE Mirail, voire en direction ?
- nous vous solliciterons très rapidement pour un rendez-vous sur des agents RQTH, à la fois dans la globalité, mais aussi pour plusieurs cas particuliers. Dans tous les cas, au-delà de l'aspect télétravail évoqué en audioconférence les très (trop) nombreux cas qui nous sont rapportés vont appeler de votre part à une prise en compte particulière et humaine à tous les niveaux et que je détaillerais avec vous.
- Yves Peyras vous a sollicité sur les remboursements de frais liés à la période et aux oraux de concours. Avez-vous pu faire un point complet de cette situation ?

Questions de nature Métier "Fiscalité"



- le fonds de solidarité représente toujours une grosse charge de travail pour la cellule et a des impacts forts en terme de sollicitations des SIE compte-tenu des retards. Sans compter que la problématique "montagne" va spécifiquement impacter notre direction. Alors en attendant les possibles renforts contractuels dont vous saurez ce que nous en pensons à la lecture du communiqué national ci-dessous, plusieurs questions. Des renforts sont-ils à nouveau prévus pour l'équipe dédiée, quand et comment ? Pouvons-nous avoir les données sur les traitements des dossiers ? Comment préparez-vous et traitez-vous la vague "montagne" ?
- toujours sur le fonds de solidarité quelles sont les données de contrôle de la 1ère vague ? Qui et quand va contrôler la 2ème vague ? Et s'il est confirmé que ce seront pour l'essentiel les PCE quel impact sur les objectifs de ces services ?
- Des annonces sont faites sur le report concernant la TF des entreprises. Or, c'est en ce moment que sont lancées les poursuites. Devons-nous rappeler que tous les retards si souvent rappelés dans le traitement des dossiers du SPF ont un impact majeur sur les CDIF et tous les autres services en cascade. En la matière des crises sont à craindre de cet état de fait aussi nous aimerions savoir quelles sont les consignes en matière de TF des entreprises ?
- Concernant la campagne IR prochaine, manifestement vous avez commencé à communiquer avec les cadres sur de nombreux points et nous souhaiterions avoir les éléments que vous leur avez transmis. Nous le situons dans la catégorie "Fiscalité" mais cela touche aussi, en particulier pour l'accueil et le renseignement les structures de la filière "Gestion Publique" que nous incluons à notre questionnement.

Questions de nature "Réformes"

- nous aimerions avoir des précisions sur le CTL que vous annoncez vouloir tenir sur le sujet du NRP. Nous sommes persuadés que vous avancez sur cette question et vous demandons de la transparence au plus vite. Encore une fois et nous l'avons dit pour chaque opération de cette nature, les agent-es sont en droit de savoir suffisamment à l'avance pour pouvoir se positionner, en particulier lors des mouvements de mutation locaux.
- nous souhaiterions avoir connaissance de vos études et/ou réflexions sur l'impact de la création des cellules "professionnels" et "SPF" sur les SIE et SPF de la DRFiP 31.
- enfin, nous aimerions savoir où vous en êtes sur le futur SIP de Saint-Alban aux points de vue immobilier, dimensionnement géographique et emplois.

Les affaires touchant un « futur ancien cadre » de la DRFiP

Juste pour information nous titrons « futur ancien cadre » puisque, par un arrêté pris le 19 janvier 2021 et publié au JO le 4 février, sa mise à la retraite a été prononcée pour le 1/8/2021. Information publique donc et que nous ne commenterons pas autrement que pour nous interroger sur la réaction, ou pas, de l'administration dans le délai qui nous sépare de la date de départ.

Quelques mots d'explication sur le positionnement de *Solidaires Finances Publiques*

Le directeur voulait, enfin, aborder cette question avec les organisations syndicales. Entre ces dernières les appréciations sont différentes, puisque seul *Solidaires Finances Publiques (sections DRFiP et Dircofi)* s'est exprimé publiquement sur la question, les autres syndicats estimant qu'il fallait attendre les décisions de la justice. Retrouvez notre expression dans le communiqué de presse publié sur le site national du syndicat au lien suivant : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/226-com-de-presse-defense-des-agents.html>

La position de la CGT, de FO et de la CFDT est parfaitement légitime et il ne nous appartient pas de la commenter. En revanche nous avons rappelé pourquoi *Solidaires Finances Publiques* s'était exprimé publiquement sur ces affaires, c'est simple.

D'abord la justice disciplinaire est indépendante des autres justices et peut agir sur les devoirs des agent-es en amont, en parallèle ou en aval de la « justice du peuple ». Et elle le fait très régulièrement. Or, de ce point de vue, nous avons le sentiment qu'il y a peut-être deux poids/deux mesures en fonction des affaires et des grades, même si nous convenons que cette affaire est délicate et doit être maniée avec les plus grandes précautions juridiques.

Ensuite les affaires en soi, deux rappelons-le, révélées à la presse par le procureur de la république (ce qui est donc loin d'une « brève de comptoir »), sont d'une gravité rarement atteinte dans notre administration, qui plus est par un fonctionnaire de ce rang. Et donc leur médiatisation, particulièrement appuyée pour la seconde révélée il y a peu, a forcément un écho auprès des usagers particuliers et professionnels. C'est donc notre administration et ses agent-es qui sont éclaboussé-es. Nous considérons que notre rôle est de rétablir notre honneur publiquement et de conduire nos dirigeant-es à soutenir et protéger les agent-es.

Voilà le seul sens que *Solidaires Finances Publiques* donne à ses interventions auprès du directeur depuis plus de deux ans, des agent-es et des populations via le communiqué de presse évoqué plus haut.

Nous citerons ici l'article 2 des statuts de notre syndicat : « *Il a pour but, conformément à la loi du 21 mars 1884, l'étude et la défense des intérêts professionnels, économiques, moraux et sociaux de ses membres.* ». Tout est dit...

Nos actions sont donc légitimes et légales, même si elles agacent ou inquiètent « l'establishment directorial », à partir du moment où nous ne nous érigeons ni en procureurs, ni en juges, mais en « défenseurs moraux » d'une collectivité et de ses membres qui s'estiment, comme nous, sali-es et potentiellement en danger.

Une interrogation légitime au regard de la loi.

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée et portant droits et obligations des fonctionnaires stipule dans son article 30 : « ... *En cas de faute grave commise par un fonctionnaire, qu'il s'agisse d'un manquement à ses obligations professionnelles ou d'une infraction de droit commun, l'auteur de cette faute peut être suspendu par l'autorité ayant pouvoir disciplinaire qui saisit, sans délai, le conseil de discipline... Sa situation doit être définitivement réglée dans le délai de quatre mois...* ».

Là aussi nous ne faisons que constater et réagir aux propos, publics précisons-le, du directeur indiquant que le « futur ancien cadre » était suspendu de ses fonctions en septembre 2019. Si tel est le cas et si cette position administrative n'a pas été modifiée, ce dont nous ne sommes pas certains, nous pouvons légitimement nous interroger sur trois choses :

- le fait que cet arrêté de suspension ait été pris quelques jours avant le 1^{er} article de presse dont l'administration était informée de la sortie et pas après les premiers faits découverts par l'administration elle-même à l'automne 2018 ;
- le fait que, malgré des éléments de nature interne (notamment le dépôt d'un article 40 par l'administration elle-même), aucune procédure n'ait été mise en œuvre depuis 2018 et pas plus dans le délai de 4 mois de la suspension ;
- en conséquence de ces deux premières questions, nous pouvons nous demander si « l'administration » n'a pas opportunément fait traîner les choses jusqu'au 31 juillet prochain, à moins qu'elle ne déclenche une action d'ici là.

Là encore *Solidaires Finances Publiques* ne s'érige ni en procureur, ni en juge, mais s'interroge simplement sur l'équité de traitement entre des fonctionnaires qui auraient commis des fautes, souvent bien moins graves. Et, là encore, il en va de notre responsabilité d'organisation syndicale, au moins d'interroger notre administration, nationalement et localement, sur ce qui peut apparaître comme une injustice à nombre d'agent-es.

La direction et *Solidaires Finances Publiques* : deux façons antagonistes de raconter l'histoire

Le Directeur a retracé cette histoire à sa façon, tentant de montrer que l'administration aurait été exemplaire et ne reconnaissant que du bout des lèvres l'incompréhension qu'avait pu soulever son message aux agent-es. Ce dernier a été ressenti par nombre d'agent-es comme une injonction à se taire sous peine de se faire taper sur les doigts. C'était à minima paradoxal dans cette circonstance, même si nous en appelons aussi à la prudence dans l'expression de chacun-e... Le DRFiP s'est d'ailleurs engagé à réfléchir à une nouvelle communication qui n'apparaîtrait pas accusatoire aux yeux de toutes et tous.

Solidaires Finances Publiques a également refait cette histoire, parsemée depuis deux ans de « scandales » comme nous les avons nommés : du changement de poste (y compris mis en valeur en 2019 dans l'e-fip n°73 !) à l'inaction récurrente de l'administration, en passant par l'assignation de 40 d'entre nous devant le TA, fondée entre autres sur des lettres de menaces dont ce cadre lui-même était porteur aux grévistes des Carmes en 2019 (quelques mois après sa mise en cause !).

Ce simple rappel de faits, que nous résumons volontairement ici, légitime que *Solidaires Finances Publiques* ne se taise pas : par respect pour ses valeurs, par respect pour ses adhérent-es et l'ensemble des agent-es de la DRFiP 31.

LES VALEURS FONDAMENTALES DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES



EUETO

Inscrit dans le mouvement syndical français et instruit de sa propre histoire, le syndicat national Solidaires Finances Publiques, comme tous ses homologues, vit sur un corpus de valeurs fondamentales qui lui sont propres, que l'ensemble des militants « respire » naturellement chaque jour. C'est ce corpus de valeurs qui fait l'objet ici d'un exposé très synthétique. Il s'agit de mettre sur papier, à la vue de toutes et de tous, ce qui est à mettre au rayon des évidences pour Solidaires Finances Publiques. Pour nous, tout(e) camarad(e) qui partage ces valeurs a vocation à nous rejoindre. Tous ensemble, construisons notre avenir.